

Conseil d'administration : Lycée La Martinière Diderot

Séance du 3 novembre 2020 – en visioconférence via OCTOPUCE.

Date de la convocation : 19/10/2020

Nombre de membres : 30 ; Quorum : 16

Présents à l'ouverture du conseil : 19 votants : 19 ; puis 25 présents/votants.

Invités : Néant ;

Excusés : **Mme Decoret**, proviseure adjointe; **M. Champel**, représentant de la collectivité de rattachement ; **M. Chabert**, C.P.E.

I. Affaires Administratives :

1. Vérification du quorum :

Le quorum étant atteint, **Madame la proviseure** ouvre la séance du Conseil d'Administration à **18 h 00** ;

Mme Natale tient à relever le fort taux de participation des personnels de l'établissement aux élections ; elle remercie les professeurs et les parents pour leur collaboration à la bonne organisation des divers scrutins ; puis elle précise les pourcentages de vote(s). Elle remercie aussi les professeurs coordinateurs des **DN MADE** qui ont fourni dans les temps requis les lourds dossiers d'accréditation demandés par l'Administration pour une **certification qualité**.

2. Désignation d'un secrétaire de séance : **Miguel Gonzalez** ;

3. Approbation du PV du C.A. du 29 septembre 2020.

✓ Vote : Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 22

4. Adoption du Règlement intérieur :

✓ Vote : Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 19

5. Approbation de l'ordre du jour :

Ajout d'un point sur les horaires d'ouverture de l'établissement et de l'internat.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 25

Mme Younès, au nom des professeurs, demande la permission de lire la Déclaration préalable des professeurs élus sur la liste unique S.N.E.S.-fsu. [**voir document joint**]

Mme Natale, proviseure, remercie vivement l'ensemble des professeurs pour les moments partagés le lundi 2 novembre de 8 h 00 à 10 h 00. Ainsi les enfants qui nous sont confiés peuvent compter sur des enseignants engagés au quotidien. Ses félicitations vont aussi aux élèves qui ont fait preuve d'un respect impressionnant, dans la compréhension et la peine que tous ont ressentie : ce fut exemplaire. Ce sont donc des signaux positifs auxquels nous nous raccrochons. Elle fait aussi un point sur la situation sanitaire de la **COVID 19** : nous sommes les seuls à travailler et à accueillir un public d'élèves dans les conditions que l'on sait. Elle annonce d'ores et déjà les aménagements en **E.P.S.** pour les séances au gymnase ; pour les cours des Seconde, le besoin de scinder les classes ; et la mise en place d'un système de « **click & collect** » à destination des élèves et étudiants des sites des Augustins et Centrale par le C.D.I. Elle donne enfin les aménagements nécessaires pour la pause méridienne avec l'accès aux restaurants scolaires, selon les niveaux. Elle annonce aussi la tenue d'un **CHSCT** exceptionnel dans les jours à venir.

M. Gonzalez demande ce qu'il en est de l'accueil des « commensaux » dans les deux restaurants scolaire...

Un point se fait avec les informations transmises par **MM. Thibault et Molina** : il y a eu très peu de professeurs qui se sont présentés aux restaurants scolaires, et ils ont pu déjeuner.

Mme Younès fait part de son inquiétude en ce qui concerne la BAC 2021 en cas de fermeture des lycées, et demande un allègement des programmes, car ils ne seront pas finis d'ici mars.

Mme Natale précise que le Ministre doit faire des annonces sous peu ; qu'il faut attendre la publication au **B.O.** des nouvelles modalités retenues. Elle précise que la remontée des notes sur **PARCOURSUP** doit se clôturer le 9 mars, le 9 avril étant la date limite pour la remontée des vœux par les élèves et l'envoi de leur C.V. et lettre de motivation. Enfin, la crainte est à tous les niveaux...

6. Installation du nouveau C.A. :

Mme la proviseure fait lecture des membres desdites instances, après envoi des documents en amont du C.A. aux différents collèges des élus : Commission permanente, Conseil de discipline, Conseil de la vie lycéenne, Commission d'hygiène & de sécurité, Conseil d'éducation à la santé & à la citoyenneté, Commission d'appels d'offres ; et **Conseil Pédagogique** à la demande des professeurs élus.

Mme Younès demande qu'il y ait à chaque fois un compte rendu du **Conseil pédagogique**, pour diffusion à l'ensemble de l'équipe pédagogique ; compte rendu dont **Mme Natale** reconnaît l'utilité et la nécessité.

MM. Desjouis et Féménias demandent à partager leurs places de Titulaires/Suppléants en **CHS** et **CESC**, afin de soulager **M. Frayssinet**, lourdement sollicité par d'autres tâches.

Nomination de deux « **Commissaires aux comptes** » pour permettre aux membres du C.A. d'avoir un avis éclairé lors du vote du COFI : **M. Gonzalez** et **M. Paccard**.

Une date de formation/information pour le Budget 2020 est proposée le **19 novembre 2020 à 18h00** salle polyvalente site Diderot.

7. Modification horaire internat :

Suite à la demande des élèves, l'accès à l'internat sera autorisé à compter de **16 h 30** au lieu de 17 h 30. D'autre part, afin de permettre l'accès et la sortie de l'établissement, au vu des contraintes pédagogiques de certaines sections comme les **A.T.S.** et **DN MADe**, l'établissement sera ouvert de **7 h 00 à 19 h 30**, et ce sans toucher aux horaires des personnels d'accueil, présents sur place bien avant et après ces horaires, et ce « **en toute légalité et responsabilité** » selon **Mme Natale**.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **25**

Mme Younès rappelle que les AEd sont ceux qui sont au plus près des élèves.

Mme Natale précise que le temps de travail des **AEd** est annualisé, compte tenu du fait qu'en juin au moment des examens ils sont beaucoup moins mobilisés, ainsi on peut plus les déployer à l'heure actuelle.

8. Modification règlement de demi-pension :

La proposition de modification du règlement porte sur deux points :
L'accès à un forfait modulable de 1 à 5 jours pour l'ensemble des élèves du **pré-bac**, afin de caler ce mode au plus près des emplois du temps de élèves. Il vise également à améliorer les prévisions d'effectifs pour la confection des repas et donc lutter contre le gaspillage alimentaire.
La deuxième mesure s'inscrit dans la même optique et vise les étudiants extérieurs à l'établissement, les obligeant à réserver jusqu'à la veille leur repas.

Une discussion s'engage à l'initiative des **représentants élus des parents** pour la situation à la rentrée de janvier 2021.

Mme Younès rappelle le besoin d'adapter l'E.D.T. des élèves afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

Mme Lassasseigne, parent d'élève élue, demande qu'on offre la possibilité de moduler plus le pré-bac.

M. Thibault reconnaît la pertinence de la réflexion mais informe que **Mme Marin** quittera son poste en janvier pour un départ à la retraite, et qu'à l'heure actuelle elle est la seule à avoir une maîtrise totale du logiciel de gestion des repas...

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 24

Ouverture de l'établissement de 7 h 00 à 19 h 30.

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 24

II. Affaires pédagogiques :

1. Répartition des IMP :

Mme Natale, proviseure, procède à la lecture complète de la répartition des I.M.P. pour l'année 2020-2021. Avec la nouveauté de l'attribution de **0,25** I.M.P. à l'Enseignement général : Mathématiques, Lettres, Hist-Géo et Langues vivantes. Elle précise qu'une I.M.P. restante sera attribuée à **M. Godard** pour son travail remarquable avec l'installation complète d'une salle informatique au **Bâtiment C de Diderot**.

Mme Younès signale que nombre de collègues s'engagent dans des tâches qui méritent une reconnaissance, mais remarque un progrès évident dans la répartition proposée.

M. Féménias demande un tableau détaillé de la dite répartition afin de pouvoir répondre aux questions légitimes que ne manqueront pas de lui poser ses collègues.

Mme Natale, proviseure, accède à cette demande ; puis signale que d'autres personnels comme les **C.P.E.** ont été fortement investis dans la gestion de la crise sanitaire actuelle ; qu'en tout état de cause l'attribution des I.M.P. qui remonte dans les V.S. des personnels est soumise au contrôle de régularité de la **D.R.F.I.P.**

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 24

2. Présentation du planning des stages :

Mme Natale, proviseure, détaille le calendrier précis des stages **B.T.S** et **DN MADe**.

M. Thibault pour les **DN MADe Spectacle** précise que le contexte particulier actuel fait que le stage obligatoire prévu dans le cursus des étudiants se fera « **au fil de l'eau** » en fonction des opportunités.

3. Planning des Jurys de Mémoire de DN-MADe / Jury de D.S.A.A. :

Mme Natale, proviseure, détaille le calendrier précis des Jurys de Mémoire des **DN MADe** et **D.S.A.A.**

À l'issue de cette présentation, **Mme Rialland**, professeure, attire l'attention sur le fait que certaines dates retenues se chevauchent, ce qui pose la problème de la disponibilité des salles à la Centrale en janvier, et qu'il convient d'anticiper le problème qui risque de se poser alors...

Mme Natale, proviseure, précise que ce calendrier a été posé par les collègues et qu'avec l'aménagement des cours de 1^{ère} et 2^e année, des salles seront libres ; enfin l'établissement dispose de locaux libres susceptibles d'accueillir ces épreuves.

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 23

Mme Natale, proviseure, conclut cette partie du C.A. sur les Affaires pédagogiques en faisant un point sur les évaluations de Première et Terminale. Aucune information précise à ce jour n'a été transmise, et il convient dès lors d'établir une méthode de travail pour organiser au mieux les **E.C.** en Première, en tenant compte des prérequis des élèves. Mettre aussi en place les entretiens avec les professeurs. Se pose évidemment le problème du calendrier en attente des textes officiels.

Mme Younès, professeure, rappelle que les **E.C.** sont essentiellement cadrées au local ; que donc un temps de discussion entre enseignants et direction s'impose, compte tenu de la complication des épreuves et du fait qu'il s'agit d'une évaluation certificative pour l'examen final. Il convient de toute évidence le **B.O.** pour avoir le cadrage officiel. Elle rappelle qu'encore une fois le Ministre communique via la Presse ou les réseaux sociaux avant de s'adresser aux professeurs, signe de son mépris constant à notre égard ! Il convient de faire en sorte que les **E.C.** ne puissent se passer dans ces conditions : « **Le Bac, ce n'est pas n'importe quoi !** ».

Mme Ifissou et M. Morin quittent la visioconférence à 19 h 30.

III. Affaires financières :

1. Contrats et Conventions :

- Convention service sanitaire avec l'**Université Claude-Bernard**:

Objet de la convention : la présente convention règle les rapports entre la structure d'accueil où l'action de prévention est réalisée, l'établissement d'inscription concerné ainsi que les étudiants(es) en santé, dans les conditions prévues aux articles D. 4071-1 du code de la santé publique et suivants.

Objectifs : à l'issue d'une formation théorique à la prévention et d'une préparation de mise en situation face à un public cible, les étudiants en santé réaliseront des actions de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

Les actions de prévention sont des interventions réalisées en présence d'un personnel de l'établissement d'accueil, uniquement adressé à un collectif d'élèves, en lien avec la thématique validée par l'établissement d'accueil.

M. Desjouis, professeur, demande quels sont les étudiants concernés à l'Université Claude-Bernard ainsi que les personnels du lycée.

M. Thibaut précise les formations : Médecine, Pharmacie, Maïeutique etc., en fait tous les étudiants en position de formation, ayant reçu la théorie au préalable sur les actions de prévention. Eu lycée, les enseignants, C.P.E., pour les gestes barrière contre la COVID-19, avec association des élèves.

Mme Natale rajoute les thèmes de la diététique et de la gestion du stress, en particulier à destination des élèves et étudiants en Arts appliqués et des internes qui ont « **beaucoup d'ambition** »...

Mme Rialland signale qu'elle a été confrontée à un cas d'étudiant en état de forte crise d'anxiété, et qu'elle s'est sentie démunie...

M. Gonzalez rappelle que depuis des années les professeurs élus au C.A. demandent une formation F.I.L. pour une formation aux premiers soins et qu'il n'y a toujours pas de réponse de la part de l'Administration. Cette demande répond aux inquiétudes constantes des collègues.

Mme Younès, via le *clavardage*, indique qu'une telle demande n'est pas du ressort de la **D.A.F.O.P.**, et que d'autre part à l'heure actuelle toutes les formations sont arrêtées au vu de la situation sanitaire.

M. Thibault indique qu'il y a des personnels habilités dans l'établissement, en particulier au **L.P.**

M. Féménias informe qu'un appel au 15 est rarement suivi d'une intervention de ces derniers ; que lors d'un cas difficile à gérer sur le site des Augustins il a fallu contacter **Mme Yatim** sur Diderot pour demander son aide.

Mme Natale déclare au final que nous sommes largement démunis face à cela, et que c'est encore aux professeurs qu'il revient de gérer des problématiques de type médical...

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **23**

b. Contrat Turbo Self :

Modification du contrat de maintenance pour intégrer un module de réservation. Cette réservation sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des étudiants extérieurs. Il imposera la réservation ou la dé-réservation du repas jusqu'à la veille, afin d'améliorer la prévision des repas servis et lutter contre le gaspillage alimentaire. **M. Thibault** rajoute que cela concerne particulièrement les **180 étudiants boursiers** bénéficiant du repas à 1 €, via le C.R.O.U.S.

- ♦ Coût annuel : **536,80€HT**.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **23**

c. Convention CROUS Avenant2020-RA-02.2 :

Cet avenant a pour objet d'intégrer la mise en œuvre de la tarification sociale à 1€.

M. Thibault précise que cela concerne particulièrement les **180 étudiants boursiers** bénéficiant du repas à 1 €, via le C.R.O.U.S.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **23**

d. Convention Lycée Colbert accueil élèves internes :

Précision : cela concerne 1 seul élève du Lycée Colbert qui peut bénéficier d'une place libre à l'internat.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **23**

e. Convention Interfora IFAIP :

Convention d'accueil des UFA BTS CIRA et BTS Métiers de la Chimie promotion 2020-2022.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **23**

f. Convention partenariat BIMP :

Partenariat visant à faire bénéficier les étudiants et les personnels d'un tarif préférentiel (moins 15 %) pour un équipement informatique neuf : un ordinateur et un ipad par an.

M. Desjouis s'étonne que cette convention n'a pas été mise en ligne avec les autres documents préparatoires pour le C.A. de ce jour.

M. Thibaut procède à la lecture in extenso de la convention.

On peut s'attendre à un avis réservé du rectorat quant à cette convention, car on n'est pas loin d'une convention de type commercial...

Mmes Rialland et Guilloud, professeures d'Arts appliqués, rappellent que les produits Apple sont des outils essentiels dans la formation des étudiants en A.A., dans la mesure où ils se trouvent chez tous les professionnels ; et que par exemple certaines typographies sont l'exclusivité d'Apple.

M. Frayssinet rappelle l'obligation de « *neutralité technologique* » au sein des établissements, ainsi que l'achat par le lycée de la **suite ADOBE** installée sur tous les PC sous Windows, et proposée à l'ensemble des étudiants et personnels du lycée.

Mme Natale ne croit pas en la « *neutralité technologique* » dans ce cas-là, car les produits Apple sont pour nos étudiants d'un usage essentiel dans l'apprentissage de leur futur métier : « **C'est l'outil des designers !** »

✓ Vote : Abstention : **5** Contre : 0 Pour : **20**

g. Décision Budgétaire Modificative - DBM pour info et pour vote :

- ◆ 15 000.00€ aménagement WC PMR La Centrale ;
- ◆ 3 530.44€ reliquat DRRT 2016 Mannequin connecté ;
- ◆ 48952.70€ reliquat DRRT 2017 Mannequin connecté.

✓ Vote : Abstention : **0** Contre : 0 Pour : **25**

h. Autres éléments financiers :

• **Acceptation de dons :**

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **25**

Départ de divers membres de la visioconférence sans le signaler...

▪ **Tarifs 2021 :**

Il est proposé la reconduction des tarifs 2020 et la proposition de création de 3 forfaits :

- ◆ DP3 jours 331.99€ ;
- ◆ DP2 jours 221.33€ ;
- ◆ DP1 jour 110.66€.

Ces tarifs correspondent à 60%, 40% et 20% du tarif **DP5 jours**. Il est proposé que le tarif DP4 jours soit désormais accessible à l'ensemble des élèves. Les tarifs de restauration sont soumis pour Avis au C.A. Les propositions sont encadrées par la région qui a imposé un gel cette année des tarifs existants.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **20**

- **Admissions en non-valeur :**

- Famille MALXXX certificat d'insolvabilité de l'huissier : admission en non-valeur de 290.91€ sur la demi-pension ;
- Famille DAIXXX : créance effacée par commission de surendettement : admission en non-valeur pour 141.75 €.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **20**

Départ de **Mme Torelli** à 20 h 15.

IV. Questions diverses :

- **Délégations de signature du C.E. à ses adjoints :**

Madame la proviseure informe les membres du C.A. qu'elle a délégué sa signature à :

- ◆ **Mmes Decoret et Vignes**, proviseures adjointes, pour les remises de sanctions inférieures à « l'exclusion définitive », en dehors du **Conseil de discipline** ; la sanction est toujours prise après discussion avec le **C.E.** ;
- ◆ **M. Thibault**, en ce qui concerne la gestion des 48 agents région ;
- ◆ **D.D.F.P.T.** pour la gestion administrative des U.F.A. ;
- ◆ **D.D.F.P.T.** pour les conventions passées dans le cadre des formations en alternance ;
- ◆ Service d'intendance à **M. Diallo** pour les bons de commandes inférieurs à 5.000 € ;
- ◆ Service d'intendance à **Mme Renon** pour les commandes de denrées alimentaires.

La séance est levée à 20 h 25.

Le président de séance :

Karine NATALE

La Proviseure
Karine NATALE



Le secrétaire de séance :

Miguel GONZALEZ



Lyon, le 3 novembre 2020

DÉCLARATION PRÉALABLE - C.A. du 03/11/2020 :

Ce C.A. d'installation se passe dans un contexte très particulier :

- Tout d'abord, nous voulons à nouveau ce soir rendre hommage à **Samuel Paty**. L'attentat terroriste dont il a été victime nous a plongés dans l'effroi. Notre collègue a en effet payé de sa vie le fait d'accomplir sa mission de professeur. À travers lui c'est donc toute la communauté scolaire qui a été visée. Et à travers lui c'est notre conception d'une école émancipatrice, laïque, fondée sur les savoirs et les œuvres humaines qui est attaquée. Ce soir nous réaffirmons que nous allons continuer d'œuvrer à l'éducation, à l'instruction et à la formation des jeunes car nous restons convaincus qu'il n'y a d'avenir que dans la construction d'une société d'humains libres, égaux et solidaires. Le contexte dans lequel grandissent nos élèves et nos étudiants montre, s'il en était besoin, la justesse des revendications pour une école publique, gratuite, laïque et commune qui ait les moyens d'accomplir sereinement et durablement l'ensemble de ses missions. Nous avons tous été très choqués par la décision ministérielle de dernière minute de saborder le temps d'hommage du 2 novembre. Nous sommes soulagés d'avoir pu obtenir qu'au lycée **La Martinière Diderot** les modalités initiales d'organisation de la journée d'hier aient pu être maintenues, notamment le temps d'échange entre nous et avec la direction, avant le retour des élèves à 10 h 00. Nous sommes demandeurs que se mette en place au lycée une réflexion plus approfondie sur les questions de laïcité et de liberté d'expression à destination des personnels, des étudiants et des élèves.
- Par ailleurs, sans transition si ce n'est celle du mépris chaque jour renouvelé que l'Institution affiche envers ses personnels : nous avons repris les cours hier alors que, face à la diffusion toujours plus rapide, voire incontrôlée du virus, le président de la République a annoncé un reconfinement de la France pour au moins quatre semaines. L'école en présentiel est certes préférable à l'école à distance. Le confinement a aggravé les inégalités comme l'ont confirmé tous les constats des professeurs à la rentrée. Mais cela doit se faire en sécurisant les conditions d'accueil et d'enseignement. Des dispositions sont prises dans notre établissement pour les temps de repas notamment. Nous nous en félicitons. Cependant, nous resterons très vigilants à l'évolution de la situation sanitaire dans notre lycée et souhaitons qu'une **Commission hygiène et sécurité** soit rapidement réunie sur le sujet. Depuis le mois de juin nos représentants syndicaux au niveau académique et ministériel n'ont cessé d'alerter sur la nécessité de mesures organisationnelles et pédagogiques particulières afin de prendre en compte la situation sanitaire. Décréter à tout prix que la rentrée était « normale » était, on le sait aujourd'hui, non seulement un vœu pieu mais une grave erreur. En ne prenant pas la mesure de l'aggravation de la situation générale, des inquiétudes et des questions dans l'Éducation nationale, notre gouvernement porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle. Nous demandons à minima aujourd'hui :
- Le recrutement de personnels, d'AED mais aussi d'agents de la Région (pour assurer un nettoyage et une désinfection des salles) ;
- La prise en compte réelle de la situation des personnels vulnérables et des personnels qui vivent avec des personnes vulnérables ;
- Des mesures sur le plan pédagogique parmi lesquelles l'aménagement des programmes et un nouveau calendrier du bac (report des EC1 et des épreuves de spécialité en juin) ;
- La suspension immédiate du jour de carence : il est inacceptable que les personnels payent le prix d'être malades.